

Dossier

Enseignement supérieur

La casse de l'enseignement supérieur et de la recherche est en marche. Les attaques pleuvent de toutes parts, les ravages de la LRU commencent à se faire sentir, le démantèlement des organismes de recherche est en passe de se réaliser, les établissements sont soumis aux diktats des classements internationaux et la concurrence se généralise.

Face à cela, l'autonomie tant prônée par le ministère et soutenue par quelques présidents d'universités commence à prendre du plomb dans l'aile.

Les mêmes qui applaudissaient encore hier en soutien aux réformes déchantent aujourd'hui : suppressions d'emplois, opacité dans la répartition des moyens budgétaires, remise en cause des statuts des personnels enseignants et BIATOS, individualisation des carrières, rémunération au mérite, ...

Les établissements sont obligés de se débrouiller pour financer une partie de leurs activités en levant des fonds propres par la mise en place notamment de fondations, en attendant de pouvoir augmenter les frais d'inscription.

Les présidents d'universités se transforment en véritables VRP pour récolter des moyens pour enseigner et faire de la recherche !

Car il ne faut pas se tromper, si l'Etat accorde encore quelques largesses pour faire passer la pilule de l'autonomie, cela ne saurait durer dans le temps. Et ce n'est pas la situation de crise économique dans laquelle on s'enfonce qui va permettre d'améliorer cette situation.

Malgré ces attaques sans précédent, les personnels et étudiants résistent et organisent la riposte.

Ce qui était présenté comme inéluctable est remis en cause par de plus en plus de personnels mobilisés aujourd'hui.



Rémunération à la carte ? Non merci !

Comme tous les fonctionnaires, nous sommes amenés à vivre la "pratique dynamique de la gestion des ressources humaines dans le domaine des rémunérations" que veut mettre en oeuvre le "ministère du Budget, des comptes publics et de la fonction publique" (l'ordre des priorités est clairement annoncé). Il s'agit de nous faire fournir plus d'efforts au moindre coût. Comment ça marche?

Les années passent, le salaire stagne !

Le gouvernement a clamé à qui voulait l'entendre que l'Etat était en faillite, ce qui rendait impossible l'augmentation des salaires des fonctionnaires. Désormais, chacun sait que l'Etat qui peut débloquer 42 milliards pour les banques (plus 360 milliards consentis en garantie) ne peut pas débloquer 13 milliards pour la sécurité sociale, 5 milliards pour les retraites ni même les 800 millions d'euros que coûterait une augmentation de 1% de nos salaires. Adieu le pouvoir d'achat, les priorités sont ailleurs.

Du coup, avec une inflation de 4% en 2008, le gouvernement ne nous a accordé (avec l'accord de certains syndicats) qu'une augmentation de 0,8% ! Et cela dure depuis 1982, année de la désindexation des salaires sur les prix. De 2000 à 2008, la perte de pouvoir d'achat de nos traitements avoisine désormais les 10%.

Dans un tel contexte, le déroulement de carrière (franchissement des échelons successifs) ne peut assurer, au mieux, que la stagnation de notre pouvoir d'achat à l'aide d'une indemnité mise en place à cet effet : la GIPA (garantie individuelle de pouvoir d'achat : cf Convergences n°140, juin-juillet 2008).

Travailler plus pour gagner plus ?

"Travailler plus", nous allons le faire gratuitement dans l'enseignement supérieur car avec l'autonomie des établissements viennent les responsabilités supplémentaires : un nombre considérable de tâches administratives et techniques autrefois assurées par les services académiques ou ministériels est déjà pris en charge localement ou le sera prochainement, avec des effectifs réduits par les suppressions de postes. Le gouvernement a également mis en place quelques mesurette pour justifier ce slogan : les heures supplémentaires et la vente de quelques jours de congés qu'il est possible d'épargner à cet effet.

Dans le système que le gouvernement veut mettre en place, le seul (vrai) moyen de gagner plus sera de plaire plus.

Plaire plus pour gagner plus ?

Pour le gouvernement, la progression du pouvoir d'achat devra se "mériter" individuellement, et prendre la forme d'indemnités modulées en fonction de la performance individuelle des agents.

Pour ce faire, il veut mettre en place progressivement la prime de fonction et de résultat (PFR) destinée à remplacer les indemnités servies actuellement aux personnels ITRF, de l'ASU et des bibliothèques. Elle comprend deux parts qui sont toutes les deux modulables :

- une part liée à la fonction exercée : responsabilités, niveau d'expertise, sujétions spéciales. Le montant versé individuellement peut varier de 1 à 6 fois le taux de base.
- une part liée aux résultats de la procédure d'évaluation individuelle et à la manière de servir. Le montant versé individuellement peut varier de 0 (!!!) à 6 fois le taux de base.

Au final, à grade équivalent, nous pourrions percevoir un montant variant de 1 à 10 ! La PFR concrétise l'individualisation totale des carrières, des parcours professionnels et des rémunérations et la mise en concurrence des personnels entre eux. D'un côté les emplois auxquels nous pourrions prétendre fonction de notre grade seront profilés et cotés de 1 à 6 pour la part "fonction", de l'autre, nos conditions de travail (résultats) et la qualité de nos rapports avec nos supérieurs hiérarchiques ("manière de servir") moduleront la part "résultats" !

Jeu de dupes !

Comme à la loterie, cette prime de fonction et de résultat peut faire rêver avec la possibilité de "gagner le gros lot" avec les 2 parts modulées à 6. Mais la réalité sera plus dure ! En effet, les enveloppes disponibles pour la part "résultats" ne sont pas extensibles. Dans un jeu à somme nulle, s'il y a des gagnants, il y aura forcément des perdants.

Plus globalement, le gouvernement fait beaucoup de publicité autour de l'augmentation de l'enveloppe des primes. Or il faut rappeler que le taux de l'ensemble des indemnités versées aux personnels administratifs, techniques et de bibliothèques de l'enseignement supérieur demeure bien inférieur au taux moyen interministériel alors que depuis l'instauration de l'ARTT en 2000 qui a imposé la même obligation horaire annuelle à tous les fonctionnaires, plus rien ne justifie cette inégalité de traitement.

Depuis des années, on cherche à nous présenter comme un geste en faveur de notre pouvoir d'achat ce qui n'est que le rattrapage d'une injustice flagrante et ce, à un rythme incroyablement lent et sans garantie d'arriver à une parité entre fonctionnaires.

Ce que nous voulons !

Nous ne voulons pas d'un bricolage sur les primes qui instaure la concurrence entre collègues au lieu de renforcer la nécessaire coopération entre agents du Service public.

Ce que nous voulons, ce dont la Fonction publique a besoin, c'est d'une revalorisation indiciaire dans le cadre d'une refonte globale des grilles de rémunération.

Vers des statuts uniques ?

Suite au rapport Schwartz, Valérie Pécresse a déclaré l'automne dernier dans le cadre du « plan carrière » souhaiter « harmoniser et valoriser les cadres statutaires » des personnels administratifs, techniques et des bibliothèques (BIATOS et ITA) du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Dans le détail, ces modifications se feraient en faveur de l'employeur direct (l'université, l'établissement de recherche) et au détriment des personnels par le biais d'une gestion locale et individualisée des carrières (recrutement, avancement, mobilité, rémunération, etc.) porteuse d'inégalité accrue dans le traitement des agents en fonction de l'établissement dans lequel ils exercent leurs missions.

Selon le rapport Schwartz, le ministère compte 33500 personnels ITRF, 18000 personnels de l'ASU, 4300 personnels des bibliothèques de l'enseignement supérieur auxquels s'ajoute 27000 personnels ITA de la recherche. Il s'agirait d'en regrouper le maximum au sein d'une filière commune, propre à notre ministère de tutelle, basée sur le modèle des statuts ITRF modifiés dans le sens d'une liberté accrue des établissements au détriment des

garanties statutaires des agents. Une sorte de mini-fonction publique qui nous couperait de nos collègues de l'ASU, ITRF et des bibliothèques de l'Education nationale, de la Culture, de Jeunesse et Sports, etc. Dans ce cadre, des mesures de fusion de grades et de corps sont envisagées. La mobilisation unitaire des syndicats représentant les personnels des bibliothèques a permis de dénoncer le projet de fusion des corps des magasiniers et des assistants des bibliothèques dans les corps ITRF C et B équivalents. Cette mesure, si elle n'est plus à l'ordre du jour pour l'instant, n'est pas écartée pour autant.

Mais parallèlement à ce rétrécissement, on observe une volonté d'élargir au contraire le champ des emplois ouverts aux corps de catégorie A+. Par exemple, il est envisagé de regrouper les conservateurs d'Etat et les conservateurs territoriaux pour obtenir des corps à vocation interministérielle et inter-fonctions publiques. Mais cette extension de leurs possibilités d'emploi irait de pair avec une gestion encore plus locale et plus individualisée de leurs carrières, à l'instar de ce qui se fait déjà dans la Fonction publique territoriale. Au final, il ne s'agirait pas d'un statut unique, mais de plusieurs selon les catégories : A, B ou C.

Ce serait faire fausse route que d'imaginer que ce mouvement se limiterait aux personnels des bibliothèques : le détachement des personnels de l'ASU dans les corps équivalents de la filière ITRF est clairement envisagé (proposition n°43 de la commission Schwartz). Par ailleurs, la transformation des emplois ASU en emplois ITRF est un mouvement continu que l'on peut observer dans les universités. Ce serait également une erreur de croire que rien ne changerait en négatif pour les personnels ITRF : leurs statuts actuels constitueraient une base pour les nouveaux cadres statutaires mais ces derniers seraient au final moins avantageux que ceux dont ils bénéficient actuellement.

Pour sa part, le SNASUB-FSU est favorable à l'évolution des statuts et à une simplification des filières mais **pas n'importe lesquelles !** En tout état de cause, elles devraient viser à étendre les dispositions les plus favorables de chacun des statuts actuels. Enfin, elles ne sont pas compatibles avec des projets qui, sous couvert d'améliorations – voire de gains de productivité – ne visent qu'à réduire la place que prend la Fonction publique dans la dépense publique, au détriment de l'emploi public, du service public en général et de ses missions en particulier.

Revendications du SNASUB

1 - les statuts, l'emploi et l'extinction de la précarité :

- ✓ abrogation de la loi LRU ;
- ✓ rétablissement des postes supprimés, un plan pluriannuel de création d'emplois statutaires dans les universités et les grands organismes de recherche ;
- ✓ mise en place d'un plan de résorption de la précarité ;
- ✓ retrait du projet de décret sur le statut des enseignants-chercheurs et de la réforme de la formation et des concours de recrutement des enseignants du premier et du second degré ;
- ✓ défense et l'amélioration des statuts de tous les personnels ;

2. les rémunérations

- ✓ augmentation de salaire et un salaire mensuel minimum de 1500 euros net ;
- ✓ augmentation des rémunérations avec, au minimum, des indemnités portées immédiatement au taux moyen interministériel, préalable à leur intégration dans les salaires dans le cadre d'une refonte des grilles de rémunération ;
- ✓ refus de l'individualisation des carrières, des salaires et des primes ;

3. le Service public et ses moyens

- ✓ défense des missions de Service public, de ses personnels et des usagers ;
- ✓ des budgets pérennes pour l'enseignement supérieur et la recherche qui soient réellement à la hauteur des enjeux.

Budget 2009 : un déclin historique

Régression d'un demi-milliard d'euros – Plus de 1000 postes supprimés. Un effort de l'Etat par étudiant insuffisant et inégalitaire

Le gouvernement ne propose qu'une augmentation de 5,5% de la dépense par étudiant. L'effort financier de l'Etat par étudiant (8080 € en 2008) représente la moitié de celui des Etats-Unis : c'est largement insuffisant. De plus, sa distribution inégalitaire est inacceptable, avec près de deux fois plus pour un élève de CPGE qu'un étudiant d'université. La situation sociale des étudiants se dégrade (bourses qui augmentent moins que l'inflation, logement). Quand on compare avec la mobilisation rapide par le gouvernement de 380 milliards € sur les fonds publics pour aider les banques !

Un effort pour la recherche en diminution

Dans la présentation du budget 2009, le gouvernement se fixe comme objectif d'atteindre 3% du PIB pour les dépenses de recherche et d'innovation. Pour le réaliser en 2012, il faudrait accroître, chaque année, l'effort de recherche de 6 Mds € (4 Mds pour le réaliser en 2020). On est très loin du compte. Au rythme actuel, la part de la recherche et de l'innovation dans la PIB diminue (2,4% il y a 15 ans, 2,08% en 2007).

Un budget construit en trompe l'oeil

Le 1,8 Md€ supplémentaire claironné par le gouvernement, dont 1 pour l'enseignement supérieur et 0,8 pour la recherche, comprend des crédits budgétaires (1Md€), des exonérations fiscales (0,66 Md €), et des financements privés (0,17 Md €). Seuls les crédits budgétaires sont distribués dans les établissements. Les autres ressources sont soit aléatoires soit détournées de leurs objectifs. Il en est ainsi du crédit d'impôt recherche (CIR). Son augmentation est importante (un demi-milliard d'€). Mais, depuis sa réforme, il représente surtout un effet d'aubaine pour les entreprises. En clair, un demi-milliard de CIR supplémentaire ne correspond pas un demi-milliard de recherche en plus. Loin s'en faut.

Des crédits budgétaires en forte baisse (moins un demi-milliard)

Dans cette présentation biaisée du budget 2009 restent les crédits budgétaires. Le ministère se félicite que ceux de la mission interministérielle enseignement supérieur recherche (MIREs) soient en augmentation de 4,4% (+1 Md € courants pour les autorisations d'engagements (AE). Mais les seuls euros pouvant être dépensés sont les crédits de paiement (CP) correspondants. Leur augmentation (0,72 Md€) ne compense pas l'érosion

monétaire (0,84 Md €). En plus, suprême embrouille, le gouvernement compte dans l'augmentation les 350 M € de cotisations supplémentaires pour les pensions qui ne feront que passer dans les caisses des établissements. En définitive l'équation est $1 \text{ Md € (AE)} = 0,72 \text{ (CP)} - 0,84 \text{ (inflation)} - 0,35 \text{ (pensions)} = - 0,47 \text{ Md €}$ Les laboratoires disposeront donc encore de moins de moyens, ce qui permettra ensuite de justifier les différentes réformes de structures en cours et contre lesquels nous nous élevons.



Plus de 1000 emplois supprimés.

Le gouvernement annonce qu'il veut renforcer l'attractivité des carrières, donc ... il supprime 900 emplois, 450 dans l'enseignement supérieur et 450 dans les organismes de recherche.

Les suppressions concernent des emplois statutaires de catégorie C, des allocations de recherche qui n'ont pas été pourvues (alors que de nombreux doctorants sont non financés et le financement de 225 postes de post docs). En plus des emplois de catégorie C sont transformés en emplois d'encadrement (2 pour 1). Nous rejetons ce mépris des personnels de catégorie C dont les missions sont essentielles et ne sauraient être exécutées par sous-traitance ou extension de la précarité.

C'est tous ensemble qu'on va lutter, c'est tous ensemble qu'on va gagner

C'est sous un cortège inter-sites que les personnels des établissements du sup et de la recherche ont défilé à Lyon. La mobilisation du 29 avait un air de celles vécues par les personnels en 95. Derrière une banderole unitaire de l'intersyndicale sup/recherche plus de 3000 personnels tous statuts confondus ont défilé pour crier leur colère contre les attaques sans précédents portées contre le service public d'enseignement d'enseignement et de recherche, ses personnels, ses étudiants.

Ce sont tous les établissements qui s'engagent résolument contre les réformes en cours, y compris ceux qu'on n'a pas trop l'habitude de voir à nos côtés. C'est

que les attaques, portées sont frontales et lourdes de conséquences pour l'ensemble de la communauté universitaire. En arrière plan on voit se profiler les premiers ravages de la loi dite liberté et responsabilité des universités (LRU) sur l'autonomie des universités.

En lien avec les mots d'ordre votés par la coordination nationale de l'enseignement supérieur et recherche, les AG des universités lyonnaises ont voté la grève à partir du 2 février. Si le mouvement porte pour le moment principalement sur deux revendications : la réforme du statut des enseignants-chercheurs et la mastérisation de la formation des enseignants, il est indispensable pour amplifier le mouvement que les personnels BIATOS participent aux mobilisations en incluant aux plateformes revendicatives leurs revendications : emploi, précarité, statut, carrière, salaires, etc.

Stress Un équivalent temps plein à 200 %

Camille, adjointe administrative est isolée. En face ils sont trois, la responsable administrative, le chef du labo et le directeur du campus. Un tribunal où les deux premiers dressent l'acte d'accusation, culpabilisant : efficacité, délais, relationnel... Absent, le directeur du second labo.

Le représentant syndical s'est invité, de force. Il peine. Mais l'évidence s'impose. Une seule personne ne peut correctement effectuer les fonctions de deux agents, sur deux mi-temps pour deux responsables de labos qui

exigent chacun l'impossible : travailler pour deux. L'application de la LRU peut conduire d'ici à 2012, date butoir pour accéder à l'autonomie, à des situations individuelles difficiles. La taille régionale ou internationale des universités- qui regrouperont leurs services-, associée à la gestion annoncée de la masse salariale de tous les personnels pourrait aggraver le « travailler plus pour gagner moins ». Sauf si nous résistons tous ensemble !

A voir ou revoir : **J'ai très mal au travail.** 2 DVD disponibles sur www.editionsmontparnasse.fr (à partir de février 09)

C'est tous ensemble qu'on va lutter, c'est tous ensemble qu'on va gagner

Nancy 2 contre le mépris

Ce 29 janvier, parmi la foule nombreuse des 25000 manifestants, ils sont eux aussi plus nombreux dans la rue les professeurs et maîtres de conférences, eux qui ne sont pas des habitués des manifs. Pour protester contre la dégradation de leurs conditions de travail et surtout le mépris ministériel à leur égard. Ils défilent souvent à côté de leurs étudiants mais pas souvent mélangés aux BIATOS... Pas encore ? Un tract, sous l'étiquette « sauvons l'université », soutenu par toutes les organisations syndicales, y dénonce l'université à deux vitesses.

A Nancy 2, une journée « banalisée » le 27 janvier, sans cours, a permis

des débats le matin puis des AG séparées, étudiantes et professeurs, avant de se rassembler l'après-midi pour porter au Conseil d'Administration des motions réclamant une renégociation de la réforme des formations des maîtres et le retrait de la réforme des statuts des enseignants-chercheurs. Matin et après-midi des représentantes du SNES étaient présentes contre le projet de réforme de la formation des maîtres et pour réclamer un travail en commun.

Tout avait commencé le 27 novembre par un appel, lancé par des militants du SNESUP, à signer une pétition en ligne sur ces deux revendications qui semaine après semaine allait recueillir 180 signatures publiques sur 500. Du jamais vu obtenu par un travail patient de conviction et deux leviers,

la rétention des copies d'examen, et le refus d'envoyer au ministère les maquettes des diplômes de formation des maîtres. Etudiants et BIATOS, largement informés, comprennent et suivent avec intérêt.

Lundi 2 février « l'université s'arrête ». C'est le mot d'ordre lancé par la coordination nationale des universités en lutte en guise de préavis de grève si la ministre n'entend pas la colère. Côté BIOATOS le SNASUB et la FERC SUP CGT soutiennent ce mouvement qui dépasse les revendications sectorielles : la casse des statuts et la dégradation des formations et des conditions de travail nous concernent tous. Les universités de Nancy 1 et Metz rejoignent le mouvement.

Opération Campus : Non à une université à deux vitesses !

Lancée à grand fracas il y a un an par Sarkozy et Péresse, l'opération Campus a d'abord été présentée comme un vaste plan de rénovation et de construction immobilière en réponse aux besoins des universités françaises.

Mais dès le départ, et c'est encore plus visible aujourd'hui, il s'est agi pour nos gouvernants d'utiliser ce levier pour remodeler en profondeur la carte universitaire, pour ne conserver ou recréer qu'une quinzaine de grands campus destinés à devenir « les campus de demain » ; l'expression est significative de ce que les autres campus seront définitivement relégués au second plan. V. Péresse le revendique d'ailleurs clairement dans tous ses discours, notamment quand elle insiste sur la « dynamique irréversible [créée par l'opération] dans vos universités : rapprochement voire fusion des universités, renforcement des Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur pour une meilleure visibilité internationale ».

Toute la logique politique de cette opération a donc été d'organiser la concurrence entre universités pour sélectionner « les meilleures », c'est-à-dire les mieux vues du ministère, et absolument pas celles dont les besoins immobiliers étaient les plus importants. Sur 68 dossiers, seuls dix projets ont donc été retenus : Bordeaux, Grenoble, Lyon, Montpellier, Strasbourg, Toulouse, Aix-Marseille, Saclay, Paris-Aubervilliers, Paris intra-muros (et onze autres projets classés « innovants » ou « prometteurs » auront quelques subsides). Et encore, à l'intérieur d'une même agglomération, seuls certains sites sont sélectionnés parmi ceux proposés. Chacun aura donc compris que cette opération revient aussi et surtout pour l'Etat à abandonner financièrement tous les autres campus, alors même qu'une compétence élargie doit être conférée à toutes les universités en application de la loi LRU pour la gestion du patrimoine immobilier ! Ainsi, la sélection opérée ne fera qu'accroître les inégalités entre les universités, entre les régions, rendant un peu plus difficile l'accès aux formations supérieures de nombreux jeunes.

Endettement et privatisation à tous les étages

En pratique, il s'agit d'une opération immobilière par laquelle l'Etat permet à certaines universités de rénover leur campus en réalisant des partenariats public-privé (PPP). La caractéristique des PPP est qu'ils ne concernent pas seulement la construction ou la rénovation immobilière mais incluront aussi un contrat de maintenance pour toute la durée prévue. Le principe est que des entreprises du BTP et des investisseurs privés réalisent et financent à leur frais ces constructions et rénovations en échange du paiement d'un loyer pendant 25 ans par les universités. Une partie de ce

loyer sera payée par les universités grâce aux revenus financiers générés par un capital non-consomptible qui leur est attribué par l'Etat.

Ainsi l'université de Lyon, la seule pour l'instant à connaître sa dotation, recevra un capital de 575 millions d'euros. Cette dotation sera placée à un taux de 4,25% et rapportera près de 25 millions d'euros par an.

Même pour les campus retenus, on peut craindre que l'opération marque aussi, au final, le désengagement financier de l'Etat. Cela peut certes sembler paradoxal mais n'est-ce pas la réalité lorsque le gouvernement a eu recours à la vente du capital d'EDF (dont les recettes se sont avérées plus faibles que prévues : 3,7 milliards d'euros au lieu des 5 annoncés) pour financer ce plan, et non à des crédits budgétaires ?

Sur un autre plan, on sait déjà pour l'Université de Lyon - qui est pourtant le bon élève de V. Péresse et le campus qui sera vraisemblablement le mieux doté - que le revenu généré ne couvrira pas les futurs loyers, estimés à au moins 53 M € par an, auquel s'ajoutera un coût annuel de 9,8 M € pour la maintenance. La différence devra donc être payée soit par les collectivités soit par les universités elles-mêmes, à charge pour elles de trouver d'autres financements ou de s'endetter. Pour l'Etat, l'opération Campus risque bien de se résumer à un chèque pour solde de tout compte.

Dans un contexte de suppression des postes BIATOSS de catégorie C, le risque principal pour les personnels est que la gestion des sites rénovés ou nouveaux soit entièrement confiée au privé, dans le cadre du PPP. Sans parler des services d'hébergement et de restauration, en concurrence directe avec le CROUS, cette privatisation concernerait bien sûr la maintenance pour les bâtiments, mais aussi les services d'accueil, d'entretien, de sécurité, voire plus. Dans le cas lyonnais où il est prévu de construire un silo documentaire, on peut par exemple craindre que le magasinage ne soit externalisé de cette manière.

